

délibération :
D_2023_4_8

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 12

Date de convocation du : 14 Septembre 2023

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame COLOMB Yvette, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Délibération de
garantie de l'opération
Caserne de Gendarmerie et
accord de confidentialité**

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame MALHERBES Caroline
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François

Absent(s) : Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) : Madame CLUSE Nathalie, Madame FOUSSAT Françoise, Madame PRADEL Céline, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Monsieur Pierrick GRAFFOILLERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Jussac s'est portée candidate pour accueillir sur son territoire une future caserne de gendarmerie dans le cadre de l'opération "200 nouvelles brigades".

Si le territoire de la commune de Jussac est retenu, un accord de confidentialité devra être signé avec la Gendarmerie Nationale concernant le projet de caserne à JUSSAC.

Monsieur le Maire précise que la construction de la caserne serait réalisée par un bailleur social, la commune de Jussac devrait se porter garante du remboursement des prêts contractés pour l'ensemble de l'opération.

Si la Commune de Jussac est retenue pour le projet de caserne , le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- s'ENGAGE à garantir tout ou partie des emprunts contractés par le bailleur social pour l'ensemble de l'opération, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord de confidentialité concernant le projet de caserne à Jussac.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

